



Mairie de Visan
84820

TABLEAU ANNUEL AVANCEMENT DE GRADE 2026

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu la délibération 2021-09-75 en date du 03/08/2021 relative à la détermination des ratios promouvables,
Vu l'arrêté 2021-69 en date du 24 juin 2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme FONT Nadine	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	0	
Mr EL HAMMOUNI Abdelhay	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes :	1
femmes :	1
Nombres d'hommes :	2
d'hommes :	1
Total :	3
2	

Promus :

Nombre de
Nombres
Total :

Article 2 : Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage (16 avenue Feugères CS 88010 34941 Nîmes – www.telerecours.fr)

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera transmis au centre de gestion de Vaucluse, qui en assurera la publicité, conformément aux dispositions de l'article L 522.26 du code général de la Fonction Publique.

Fait à VISAN, le 20/05/2026

Le Maire,
Eric PHETISSON

